



Rachat de l'entreprise par un autre patron

Par **VINC31770**, le **28/04/2013 à 20:30**

Bonsoir, j'espère avoir une solution à mon problème. rnVoilà mon problème, je travaille dans une entreprise de plomberie chauffage depuis 31 ans et depuis quelque temps avec des difficultés financière, la patronne souhaite faire reprendre l'entreprise par un autre patron et de ce fait me propose de me garder mais dans sa deuxième entreprise de dépannage en plomberie chauffage sans perte de mon ancienneté Je souhaiterai savoir comment procédé au changement d'entreprise sans perdre mes droits et que me conseillez vous sachant que la deuxième entreprise rencontre également quelques difficultés.rnMerci de vos réponses.

Par **moisse**, le **29/04/2013 à 08:52**

Vous n'avez strictement rien à faire.rnEn cas de transfert de tout ou partie du fond de commerce, la pérenité des contrats de travail s'imposent aussi bien au nouvel employeur qu'au salarié, dispositions du code du travail L1224-1

Par **Lag0**, le **29/04/2013 à 09:12**

Bonjour,rnSi j'ai bien compris votre question (et comme moisse semble avoir compris l'inverse), pouvez-vous confirmer que, ce que vous voulez faire n'est pas de rester dans l'entreprise cédée, mais d'en intégrer une autre qui est aussi dirigée par votre employeur actuel ?